



F5230-Direction des espaces verts-Biodiversité et écologie urbaine

## DECISION DU MAIRE N° d.2023.034

-----

### Appel à projets "Reconquête de la biodiversité en Ile-de-France 2023" pour le projet "Trame Noire". Demande de subvention de la ville de Versailles auprès de la Région.

-----

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 26° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté du Maire n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu l'appel à projets « Reconquête de la biodiversité en Ile-de-France 2023 » ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 935 « Aménagements et service urbains, environnement », article 93511 « Espaces verts urbains » ; nature 7472 « Participations – régions » ; service F5210 « Espaces verts ».

-----

- Ville à fort héritage historique et paysager, dotée de plus de 1 275 hectares d'espaces verts et de forêts domaniales, permettant ainsi d'offrir à chaque habitant près de 167 m<sup>2</sup> de parcs et jardins, Versailles a évolué avec pour fil conducteur : « Versailles ville Nature ».

Précurseur dans la gestion en Zéro Phyto des espaces verts et des cimetières respectivement depuis 2004 et 2009, la Ville a, au fil des ans, obtenu de nombreuses reconnaissances à l'image du label EcoJardin ou encore Villes et Villages Fleuris (4 fleurs). Les équipes de jardiniers sont également fortement sensibilisés à ces thématiques par des formations régulières et la mise en place de protocoles de sciences participatives comme les protocoles Florilèges et Propage depuis près de 10 ans.

- Si la Ville a lancé début 2023 la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale, la problématique de l'éclairage public est également au cœur des préoccupations dans ce contexte de crise énergétique.

Cependant, au-delà de l'impact financier strict, l'enjeu est d'inclure la préservation de la biodiversité en réfléchissant à un éclairage moins impactant pour les espèces.

De fait, l'urbanisation massive des dernières décennies, accrue par les activités anthropiques a entraîné une massification des systèmes d'éclairage, l'aspect sécuritaire étant la première raison évoquée. Ces éclairages importants et quasi permanents impactent et bouleversent les êtres vivants. C'est la « pollution lumineuse » désignée comme la lumière artificielle qui dégrade les cycles de la lumière naturelle (jour/nuit et saisons) et modifie la composante nocturne de l'environnement.

La ville de Versailles souhaite donc, dans le cadre d'un futur marché public, faire intervenir un bureau d'études afin d'identifier la Trame Noire sur son territoire et notamment les points lumineux inutiles ou trop puissants. Le cas échéant, il pourrait être pertinent d'y associer ceux situés sur des espaces particuliers sur lesquels la Ville pourrait entamer des ateliers de sensibilisation. A partir des inventaires faunistiques qui seront réalisés, il aura également pour objectif de permettre l'abaissement des intensités lumineuses voire le maintien et la restauration de l'obscurité (zones de conflits à résorber, plan d'actions, suivi/évaluation).

A travers cela, l'étude doit permettre une meilleure connaissance en termes de pollution et de patrimoine naturel nocturne sur la commune.

Le coût de la mise en œuvre par la Ville d'une Trame Noire sur son territoire s'élève à 144 478 € TTC, frais de personnel inclus.

Il convient par la présente décision de solliciter une subvention d'un montant de 20 925 € TTC auprès de la région d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Reconquête de la biodiversité en Ile-de-France 2023 », soit 50% des dépenses éligibles s'élevant à 41 850 € TTC, conformément au plan de financement ci-annexé.

-----

**DECIDE :**

- 1) de solliciter la région d'Ile-de-France afin d'obtenir une subvention de 20 925 € TTC afférente à la mise en œuvre par la ville de Versailles d'une « Trame Noire », dans le cadre de sa politique environnementale et de l'appel à projets « Reconquête de la biodiversité en Ile-de-France 2023 », pour un coût total estimé à 144 478 € TTC (frais de personnel inclus), dont 41 850 € TTC éligibles à la demande de subvention (cf. plan de financement ci-annexé) ;
- 2) de signer les dossiers de demande de subventions, les conventions à mettre en œuvre, ainsi que tout document s'y rapportant.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*